

Les licences pour les restaurants et les débits de boissons

Groupes de boissons	Débits de boissons		Restaurant
	Consommation sur place	A emporter	
<p>Boissons du 1^{er} groupe : boissons sans alcool Eaux minérales ou gazeuses, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.</p>	<p>Vente libre Pas de licence nécessaire</p>	<p>Vente libre Pas de licence nécessaire</p>	<p>Vente libre Pas de licence nécessaire</p>
<p>Boissons du 3^e groupe : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels Vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, de framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur</p>	<p>Licence III Aussi appelée « licence restreinte »</p>	<p>Petite licence à emporter</p>	<p>Petite licence restaurant</p>
<p>Boissons du 4^e groupe : « alcools forts » Rhums, tafias, alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits, et ne supportant aucune addition d'essence ainsi que liqueurs édulcorées au moyen de sucre, de glucose ou de miel à raison de 400 grammes minimum par litre pour les liqueurs anisées et de 200 grammes minimum par litre pour les autres liqueurs et ne contenant pas plus d'un demi-gramme d'essence par litre</p>	<p>Licence IV Aussi appelée « grande licence » ou « licence de plein exercice »</p>	<p>Grande licence à emporter</p>	<p>Grande licence restaurant</p>
<p>Boissons du 5^e groupe : toutes les autres boissons alcoolisées</p>			

 Pour en savoir plus, lisez notre [article de blog](#) ou consultez le site Service-Public.fr



Vous souhaitez savoir où implanter votre commerce, valider le potentiel d'un local ou connaître votre chiffre d'affaire accessible ?



Contactez Jérôme :
jgombaud@akhos.fr | 06.84.65.88.95
www.akhos.fr

